

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRE : GIZ – SaRES**

**Achat, transport et installation de deux (02) groupes électrogènes pour les antennes de SaRES Tahoua et Zinder**

**Dossier N°91178677**

**Janvier 2024**

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Sahel est confronté à une multitude de crises. La grande majorité (70 %) de la population vit dans des zones rurales et est confrontée à de nombreux défis interdépendants : des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë et chronique et de malnutrition, une pauvreté généralisée et un accès inégal aux services sociaux de base. En raison des inégalités de genre particulièrement fortes au Sahel, les femmes sont plus touchées par ces défis que les hommes.

Les conflits violents et les déplacements, l'instabilité politique et l'autoritarisme croissants, ainsi que les chocs économiques détériorent encore davantage le développement de la région. Alors que l'agriculture reste le socle des moyens de subsistance dans les zones rurales, où deux habitants sur trois vivent de l'agriculture et de l'élevage, les rendements sont faibles et plus d'un tiers des récoltes sont perdues chaque année. Dans un environnement caractérisé par la dégradation des terres, la hausse des températures, les sécheresses récurrentes, les inondations et l'irrégularité des précipitations, les moyens de subsistance des agriculteurs deviennent de plus en plus précaires. Dans les zones de conflit, les populations sont contraintes d'abandonner leurs sites agricoles ; La présence de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays accroît la pression sur les ressources naturelles ainsi que sur les infrastructures de base dans les zones accessibles. Les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles sont très répandus. Le changement climatique exacerbe l'insécurité alimentaire, menace les moyens de subsistance et exacerbe les causes des conflits.

Le BMZ s'engage à aider la région à surmonter ces défis. Dans le cadre de son engagement multilatéral au Sahel, le BMZ soutient l'Initiative pour la résilience au Sahel (SRI) du Programme alimentaire mondial (PAM) depuis 2018 ainsi que le programme *Renforcement de la résilience au Sahel* (BRS) du Fonds international des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) depuis 2019. Ce nouveau projet d'aide à la transition au développement « Renforcement de la résilience au Sahel » de la GIZ est conçu pour compléter le travail d'UNICEF et PAM dans des zones d'intervention sélectionnées dans quatre pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad).

Cette commission parallèle offre l'opportunité d'utiliser les forces comparatives des trois organisations que sont le PAM, l'UNICEF et la GIZ dans le cadre de l'aide humanitaire, du développement et de la paix (Nexus HDP). L'ISR, le BRS et ce projet travaillent donc dans les mêmes zones géographiques avec des groupes cibles qui se chevauchent. Le projet renforce les capacités locales en matière de gestion des ressources naturelles, de résolution des conflits liés aux GRN et de gestion des risques de catastrophe. S'appuyant sur les mesures de stabilisation prises dans le cadre du SRI et du BRS, il soutient la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à une approche axée sur la sécurisation des moyens de subsistance et promeut la cohésion sociale.

**L'objectif global** de SARES est d'améliorer les capacités de résilience des communautés et des ménages dans les zones d'intervention conjointe de la GIZ, du PAM et de l'UNICEF au Burkina Faso, au Niger, au Mali et au Tchad en ce qui concerne la gouvernance des ressources naturelles et la résolution des conflits y relatifs, la cohésion sociale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le projet SaRES repose sur quatre composantes :

1. Les capacités locales en matière de gouvernance des ressources naturelles et de résolution des conflits y relatifs sont améliorées.
2. Les conditions sociales et infrastructurelles préalables à l'amélioration des relations entre les groupes sont améliorées.

3. Les compétences des ménages agropastoraux et des groupements de producteurs pour la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits agricoles et animaux riches en nutriments sont améliorées.

4. La coopération complémentaire entre le PAM, l'UNICEF et la GIZ est renforcée.

Les présents termes de références sont élaborés pour faciliter l'acquisition desdits groupes indispensables pour le bon fonctionnement des antennes.

## 2. Objectifs de l'activité

L'objectif global est d'acheter et mettre à la disposition des antennes de Tahoua et Zinder des groupes électrogènes de qualité.

## 3. Résultats attendus

Il est attendu de cette activité :

- Achat des deux groupes électrogènes ;
- Vérification de la conformité des matériels par rapport aux spécifications demandées ;
- Réception des groupes commandés assurée ;
- Mise à disposition des groupes électrogènes de qualité dans les meilleurs délais aux antennes.

- NB : la qualité du produit compte énormément.

## 4. Besoin en matériel

Groupes électrogènes :

Désignations	Quantité		Total	Spécifications
	Tahoua	Zinder		
Groupes électrogènes	1	1	2	GROUPE ÉLECTROGÈNE DE 35 KVA PRP Puissance Permanente 31 kVA/24,8 kW Fréquence en Hertz 50Hz ESP minimum Puissance secours 35 kVA/28 kW Nombre de phases 3 minimum Voltage 230 400V minimum Intensité sonore à 7m < 73dB(A) Vitesse de rotation 1 500rpm minimum Capacité du réservoir 130L minimum Protection IP 23 Nombre de cylindres 4 Cylindrée 3,7L minimum Puissance maxi à 1500 tr/min : 28 kW Système de démarrage Électrique 24 V Consommation à 75% 4,6 L/h

			Type d'admission d'air : Atmosphérique Capacité huile moteur 9,7L Capacité liquide de refroidissement moteur et radiateur 10,7L minimum Refroidissement par eau Inverseur automatique de charge
--	--	--	---

## 5. Délais et lieu de livraison

### A- Délais

Merci de mettre votre plus bref délai de livraison.

### B- Lieu de livraison

**Les groupes seront livrés et installés au niveau des antennes de SaRES Tahoua et Zinder.**

## 6. Portée de l'offre

La GIZ Niger lance un appel d'offres pour une prestation telle que décrite dans ce document. L'offre soumise doit être conforme aux conditions et instructions suivantes. Toute non-conformité entraînera le rejet de l'offre.

### Soumissionnaires éligibles

Sont admis à participer à cet appel d'offres, les fournisseurs qui :

- Possèdent la documentation administrative et fiscale nécessaire au Niger ;
- Disposent d'une expérience avérée d'un minimum de deux ans dans le domaine de livraison de groupes électrogènes ;
- Ont réalisé au moins trois (03) livraisons semblables durant les deux (02) dernières années auprès des institutions nationales et internationales avec preuves (nom de client, adresse, contact ou copie commande) ;

**Les fournisseurs ne remplissant pas ces conditions sont priés de s'abstenir.**

Tous les participants au présent appel d'offres doivent traiter les détails de ces documents dans la plus stricte confidentialité.

Les soumissionnaires ne devront pas être sous le coup d'une déclaration d'inadmissibilité pour corruption ou manœuvres frauduleuses publiée par l'Union Européenne et la GIZ.

## 7. Offre par Soumissionnaire

L'offre se présente en un (01) seul lot.

Le soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre et la GIZ ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

## 8. Langue de l'offre

Tous les documents concernant l'offre seront rédigés en langue française.

## 9. Documents constitutifs de l'offre

L'Offre présentée par le soumissionnaire comprendra **une offre technique et une offre financière.**

### **A- Composition de l'offre technique :**

L'offre technique se compose de documents ci-après :

- a) La description technique et détaillée de matériels demandés dans l'objet de ce marché, photos à l'appui.
- b) L'intégralité des pièces administratives et fiscales nécessaires au Niger. :
  - ✓ NIF ;
  - ✓ Registre de commerce ;
  - ✓ Attestation de régularité fiscale ;
- c) Des renseignements qui approuvent la qualification du soumissionnaire
  - Liste de références : il est exigé que le soumissionnaire a exécuté au moins trois (03) livraisons semblables durant les deux (02) dernières années auprès des institutions nationales et internationales et produire de preuves pour ces marchés (Copie de bon de commande ou de contrat à joindre).
  - Indication (adresse) du soumissionnaire (lieux, coordonnées, photos etc.) qui approuve sa spécialisation.
- d) Une date de livraison.

### **B- Composition de l'offre financière :**

**L'offre financière** contient le devis quantitatif chiffré, avec les différents totaux ; il doit être vérifié arithmétiquement et le total général doit être conforme au montant indiqué dans l'offre. Toute offre n'ayant pas satisfait aux conditions ci-dessus énumérées sera déclarée non-conforme et rejetée.

## 10. Monnaie de l'Offre

Les prix unitaires et totaux seront libellés par le soumissionnaire en franc CFA.

## 11. Validité des Offres

Les offres resteront valides pendant une période de 90 jours calendaire.

## 12. Mode de présentation de l'Offre

L'offre technique **doit être séparée** de l'offre financière :

- **Fichier 1 ou Dossier 1 : Offre Technique.**
- **Fichier 2 ou Dossier 2 : Offre Financière.**

Les deux envoyés à l'adresse électronique suivant : [NE\\_Quotation@giz.de](mailto:NE_Quotation@giz.de) au plus tard le Mercredi 31/01/2024 avec comme objet du mail la mention suivante :

**DOSSIER N°91178677 Achat, transport et l'installation de deux (02) groupes électrogènes pour les antennes de SaRES Tahoua et Zinder.**

Les fichiers dépassant 15 Mo doivent être envoyés sous formes compressées ZIP, ou par files transfert ([Cryptshare \(giz.de\)](https://cryptshare.giz.de)) en précisant le mot de passe ou code d'ouverture dans le mail d'envoi de vos offres

NB : Veuillez bien vouloir noter l'objet de la prestation avec le numéro : **DOSSIER N°91178677 Achat, transport et l'installation de deux (02) groupes électrogènes pour les antennes de SaRES Tahoua et Zinder.**

Toute offre dont l'objet et / ou le numéro n'est pas correctement inscrit en objet du mail sera rejetée.

### **13. Adresse, Lieu et Date de remise des Offres**

#### **13.1 Adresse / Lieu**

L'adresse de la GIZ à laquelle les offres devront être soumises :

Votre offre doit être envoyée par mail à l'adresse suivante :

[NE\\_Quotation@giz.de](mailto:NE_Quotation@giz.de)

**Objet du mail:** DOSSIER N°91178677 Achat, transport et l'installation de deux (02) groupes électrogènes pour les antennes de SaRES Tahoua et Zinder.

#### **13.2 Date de remise des offres**

Votre offre doit être envoyée par mail au plus tard le mercredi 31/01/2024.

### **14. Examen des Offres**

**14.1** Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la GIZ vérifiera que chaque offre :

- a) Est conforme aux conditions requises par les documents d'appel d'offres, particulièrement aux spécifications techniques ;
- b) Est complète surtout en ce qui concerne les pièces administratives et fiscales
- c) Présente toute information que la GIZ peut exiger.
- d)

**14.2** Si une offre n'est pas conforme, elle sera rejetée par la GIZ et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rende non conforme.

**14.3** Ensuite, toutes les offres complètes et enregistrées conformément aux règles de ce DAO seront examinées selon les critères du point 6.

**14.4** La GIZ n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute autre offre ; elle n'est pas non plus tenue responsable des dépenses ou des pertes susceptibles d'être supportées par un Soumissionnaire pendant la préparation de son offre ou tenue de les rembourser.

## **15. Correction des Erreurs**

**15.1** Les offres dont on a déterminé qu'elles sont conformes seront vérifiées par la GIZ pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées par la GIZ comme suit :

- a) Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ; et
- b) Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la GIZ estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le total tel qu'il est présenté prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

**15.2** Le montant figurant dans l'offre sera rectifié par la GIZ conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

## **16. Corruption et manœuvres frauduleuses**

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la GIZ :

Définit comme suit les termes :

- **"corruption"** signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
- **"manœuvres frauduleuses"** signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

La GIZ rejettera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le

soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

**NB : Les offres incomplètes ou arrivées après ces date et heure ne seront pas prises en considération.**

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.